



## LETTRE D'ENGAGEMENT SUR L'HONNEUR

**Engagement formel quant au respect des arrêtés préfectoraux n°DDT-2019-887 d'autorisation environnementale pour l'installation du réseau de neige de culture sur la piste "Marvel" et n°DDT-2017-1054 relatif à l'aménagement de la Combe de Coulouvrier.**

Objet : Projet de mise en place de servitude d'utilité publique au titre de l'article L.342-20 du code du tourisme pour des itinéraires existants de vélos descendants sur le territoire communal de Morillon

Je, soussigné Simon BEERENS-BETTEX, Maire de la Commune de Morillon :

- indique que le respect des arrêtés préfectoraux n°DDT-2019-887 d'autorisation environnementale pour l'installation du réseau de neige de culture sur la piste "Marvel" et n°DDT-2017-1054 relatif à l'aménagement de la Combe de Coulouvrier applicables sur le territoire de Morillon est impératif pour la Commune ainsi que pour ses mandataires actuels et futurs ;
- m'engage à veiller à ce que la société GMDS, exploitant du domaine skiable de Morillon et bénéficiaire de ces autorisations prenne toutes les mesures de réduction, d'évitement et de compensation prévues dans les arrêtés préfectoraux sus visés ;
- Rappelle que le projet soumis à l'examen au cas par cas ne prévoit pas l'exécution de travaux ou toute autre intervention pouvant avoir un impact sur l'environnement ;

En foi de quoi, la présente attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Morillon, le 10 novembre 2023

Le Maire,

M. Simon BEERENS-BETTEX